

M

Feuillet - 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	32
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	4
Nombre de votants	39
Date de la convocation	16/02/2026
Certifié exécutoire le	23/02/2026
Date d'affichage	25/02/2026
Envoyé en préfecture le	25/02/2026

Le vingt-trois février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHASSEING Daniel, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LAURENT André, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDEENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : BEZEAU Sophie, ENSERGUEIX Jean-François.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : DELAUNAY Jean-Paul, GAGE Pascal, LONGUET Jean-François.

EXCUSES : COISSAC Vincent (donne procuration à RUAL Bernard), JAMILLOUX-VERDIER Simone (représentée par BEZEAU Sophie), LACHAUD Sylvie (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice) LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), LELIEVRE Carla (donne procuration à JANICOT Véronique), PLAS Marcel (représenté par ENSERGUEIX Jean-François).

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

21-2026 ANNULE ET REMPLACE 103-2025 - Subvention à l'association culturelle PEYSSA DAILY.

Il convient d'annuler et remplacer la délibération 81-2025 qui autorisait le versement d'une subvention à l'association TAULAGA de Corrèze qui a pour projet d'accueillir des wallisiens sur notre territoire, également des personnes de tout horizon, l'objectif étant de dynamiser la vie locale.

Après contact avec Mme Amalliah KOLIVAI, à l'initiative de ce projet, le versement de la subvention de 2 000 € doit être fait à l'association PEYSSA DAILY et non à TAULAGA de Corrèze.

Cette attribution de subvention intervient dans le cadre de la compétence du développement et soutien aux activités culturelles que détient la communauté de communes V2M.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide par 39 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

D'accorder la subvention de 2 000 € à l'association PEYSSA DAILY et non à TAULAGA de Corrèze.

Fait à Treignac le 24/02/2026

Le Président, Philippe JENTY

